

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 11.4.2019

Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 01/2019 relatif aux comptes 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission a assisté le 20 mars 2019 à la salle de réunion AISGE à la présentation du préavis cité en titre par M. Yves Ravenel, dicastère Finances, en présence de Mmes Dominique Althaus, secrétaire générale, et Chantal Ruffieux, boursière. Nous les remercions de leur transparence et des réponses complètes données à toutes nos questions.

Les commentaires insérés directement dans les comptes répondent à la plupart des questions que suscitent des écarts avec le budget. Cependant, nous désirons porter à votre connaissance quelques éléments complémentaires concernant les comptes suivants :

Compte 3501.4351.00 – Ventes et prestations - Electricité

Les panneaux solaires du bâtiment de l'enfance génèrent un revenu grâce à la vente d'électricité.

Compte 3502.3223.00 – Intérêt des emprunts à moyen et long terme

Certains emprunts ont été remboursés pour profiter des intérêts très bas actuellement.

Compte 5102.3189.01 – Participation - Patrouilles scolaires

Ces frais ont été pris directement en charge par Saint-Cergue car les patrouilles ne concernent que cette commune.

Compte 5300.3522.02 – Participation Ecole-Famille

La facture d'un montant de CHF 26'000 est arrivée trop tard pour être prise en compte dans les comptes 2018.

En 2018, le CODIR n'a pas eu besoin de faire appel à la délégation de compétence financière octroyée par le Conseil intercommunal pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

De manière générale, les changements comptables opérés par rapport au budget 2018 et au compte 2017 ne nous permettent malheureusement pas d'effectuer d'analyse comparative, que ce soit sur l'évolution des grands postes ou au niveau des coûts totaux par commune ou par élève. Nous n'avons pu que constater, poste après poste, que les coûts respectaient dans leur globalité les enveloppes attribuées.

Cela fait maintenant plusieurs exercices que des raisons multiples nous sont données pour justifier les erreurs ou modifications de règles comptables qui entachent la comptabilité de l'AISGE, nous empêchant de faire correctement notre travail. Nous ne pouvons qu'espérer que les comptes 2019 soient cohérents avec le budget 2019 et les comptes 2018 et nous permettent d'analyser l'incidence de l'augmentation des élèves constatée dans notre arrondissement scolaire. Nous souhaiterions notamment que les coûts par élève soient comparables d'une année à l'autre et soient aussi établis hors coûts des bâtiments pour une comparaison correcte entre les communes de l'association.

Au niveau des locaux scolaires, la situation est très favorable : les coûts sont en baisse grâce à l'amortissement des vieux bâtiments et la seule nouvelle acquisition, le bâtiment de l'enfance de Trélex, génère un excédent de revenus.

Pour finir, notons qu'ALR Fiduciaire A.L. Rummel n'a émis aucune remarque particulière suite à la vérification des comptes et a conclu que les comptes arrêtés au 31 décembre 2018 étaient conformes à la loi sur les communes et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'accepter le préavis n° 01/2019 relatif aux comptes 2018 et d'en donner décharge au Comité directeur de l'AISGE.

Trélex, le 29 mars 2019

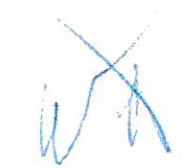
La commission de gestion et finances (membres présents)



Patricia Audétat



Luc Badan



Thomas Kriha

Laurent Mathez



Hugo Pradervand